Décision 00-D-68 du 17 janvier 2001

relative à des pratiques concertées sur des marchés de transport de personnel d'entreprises

Posted on: 08 février 2001 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre chargé de l'économie
Dispositif(s)	Injonction Injonction de publication Non-lieu partiel Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	Transports Daniel Meyer, Cars d'Orsay, Cars Bridet, Cars Hourtoule, Transports interurbains du Plateau de Saclay, Courrier de Seine et Oise Cars Daniel Dalles devenue Ormont Transport, Transports interurbains du Plateau de Saclay et de l'Association des transporteurs et loueurs d'autocars de la région parisienne

Lire

le texte intégral de la décision
173.23 Ko